



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 12
Quorum : 10/8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2025

Le huit septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel M. SOUCHE a assuré la présidence.

Date de convocation : 2 septembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Benoit ROSSIGNOL, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pierre-Alain MENNERON

DEL2025_057 : GAM - Rapport annuel d'activités 2024 de Grenoble-Alpes Métropole

Chaque année, la Métropole réalise un bilan d'activités de l'année écoulée. C'est l'occasion de présenter un panorama de l'action de Grenoble-Alpes Métropole avec un focus sur plusieurs initiatives et temps forts comme le renforcement des aides aux entreprises pour la rénovation énergétique, le démarrage des travaux pour la création d'une chronovélo périphérique, la restauration de la réserve naturelle régionales des Isles du Drac ou la mise en place de la pétition citoyenne.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal décide de prendre acte du rapport d'activités annuel 2024 de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire



Pierre-Alain MENNERON
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 15 SEP. 2025
Publié le : 15 SEP. 2025